

Concours de photographie organisé dans la perspective du 14 juillet 2025 : « Agir pour le monde de demain »

Règlement

Objet du concours

2025 marque le dixième anniversaire des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies, et celui de l'Accord de Paris sur le climat. De grands rendez-vous internationaux émaillent également cette année, à l'instar du Sommet pour l'Action sur l'Intelligence artificielle, du Sommet « Nutrition pour la Croissance », ou encore de la troisième Conférence des Nations Unies pour les Océans, tous accueillis par la France. **Un objectif est commun à tous ces sommets, partagé par le Cameroun et la France : agir ensemble aujourd'hui pour éclairer les décisions de demain**, sur des sujets tels que la transition écologique, la souveraineté alimentaire ou la santé publique.

L'objectif de ce concours proposé par l'ambassade de France au Cameroun est la production d'une œuvre originale représentant cette force d'action au profit des générations futures, pour que celle-ci habille les cartons d'invitation à la réception organisée à l'occasion de la Fête nationale française, et pour l'exposer dans ses locaux ou de ceux de ses services dans le cadre de la célébration du 14 juillet. Le/la lauréat.e sera invité.e à participer à la réception du 14 juillet.

Dates du concours

Du 17 avril au 1^{er} juin 2025

Modalités de participation

Le concours, libre et gratuit, est ouvert exclusivement aux résident.e.s camerounais et français au Cameroun.

Les personnes directement impliquées dans le jury du concours ne pourront pas y participer.

Du 17 avril au 1^{er} juin : Faire parvenir la version électronique de votre œuvre à l'adresse e-mail photo.yaounde.ambafr@gmail.com, en précisant :

- ❖ votre nom et votre prénom ;
- ❖ votre âge ;
- ❖ dimensions de l'œuvre (7x5 ou 3x2, paysage obligatoire)
- ❖ le descriptif en quelques lignes de votre œuvre ;
- ❖ vos coordonnées email et téléphone (WhatsApp).

L'envoi de son œuvre vaut acceptation du règlement par le/la participant.e qui confirme que son œuvre est le fruit de son travail personnel et que celui-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

Attention : La retouche d'image est autorisée. Sont cependant prohibés les photos-montages et les photos générées par une intelligence artificielle qui vaudront l'exclusion du concours.

Du 1^{er} au 4 juin : notre jury présélectionnera 10 œuvres.

Du 4 au 14 juin : les 10 œuvres présélectionnées seront publiées sur [la page Facebook de l'ambassade](#) où le public sera encouragé à voter pour son œuvre préférée (✓1 vote = 1 like/love sur l'œuvre choisie).

Le 14 juin : l'identité du/de la lauréat.e sera dévoilée sur nos réseaux sociaux, et son œuvre épinglée sur les réseaux sociaux de l'ambassade.

Du 14 juillet au 31 août 2025 : l'œuvre retenue sera exposée au public à l'ambassade de France, au Consulat général de France à Douala et à l'Institut Français du Cameroun.

Attention : toute tentative de fraude (achat de like/love) vaudra exclusion du concours.

Critères de l'œuvre

Les participants devront impérativement s'assurer que les critères suivants sont respectés :

Représentation d'un projet en cours ou achevé au Cameroun visant à atteindre au moins l'un de ces objectifs de développement durable fixés dans l'Agenda 2030 des Nations Unies :

- a. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- b. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ;
- c. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;
- d. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles ;
- e. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ;
- f. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
- g. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
- h. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

La réalisation d'une œuvre représentant un projet en cours ou achevé au Cameroun, financé en moins en partie par un organisme français (institutions publiques, association ou entreprise) et répondant aux critères exposés ci-dessus sera particulièrement appréciée.

Outre les exigences de dimension, la photo proposée devra impérativement présenter une résolution minimum de 240 dpi.

Toute représentation portant atteinte à quiconque et constituant un outrage aux bonnes mœurs, ou incitant à la réalisation de délits ou crimes ou donnant lieu à provocation, discrimination, à la haine ou à la violence ou pouvant constituer un plagiat, ne sera pas retenue.

Le/la participant.e, en s'inscrivant au concours, accepte que son œuvre soit diffusée et utilisée librement par l'ambassade de France au Cameroun, sur tous les supports possibles (communication institutionnelle imprimée ou numérique, exposition, presse...).

Le/la participant.e accepte que les droits d'auteur de son projet soient transférés, à titre exclusif et gratuit, à l'ambassade de France au Cameroun.

Le/la participant.e autorise l'ambassade de France au Cameroun à utiliser et reproduire ce projet sur tout support de son choix et pour toute communication publique qu'elle souhaite.

En participant à ce concours, le/la candidat.e autorise l'utilisation de son œuvre sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours: diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales.

Les œuvres devront nécessairement être personnelles et libres de droit. Le cas échéant, si l'œuvre représente des personnes ou des enfants, le participant devra s'assurer d'avoir obtenu leur autorisation écrite qui sera jointe au dossier de dépôt.

Composition du jury

Le jury sera composé de la manière suivante :

- Deux membres de l'ambassade de France au Cameroun ;
- Un membre de l'Institut Français du Cameroun ;
- Un représentant du secteur culturel au Cameroun ;
- Un représentant de la communauté française au Cameroun.



**AMBASSADE
DE FRANCE
AU CAMEROUN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mode de sélection des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacune des œuvres, en leur attribuant une note sur 20 selon les critères suivants :

- Respect du thème : note de 0 à 4.
- Originalité de l'œuvre : note de 0 à 8.
- Qualité artistique : note de 0 à 8.